MAROL'INFOS

Bulletin d'information - N°160– octobre/novembre 2020



LE MOT DU MAIRE

À l'approche des fêtes de Noël, votre village se pare de ses plus beaux atours. Point de cérémonie d'illumination du sapin cette année, mais la municipalité a tenu à égayer les rues malgré les circonstances. Après un fleurissement particulièrement coloré et réussi cet automne, guirlandes et décors nous rappellent l'imminence du passage à une nouvelle année. Espérons qu'elle saura vite nous faire oublier la malédiction de 2020.

En ces temps difficiles, nos pensées vont aux professions de santé particulièrement sollicitées, à celles et ceux qui ont perdu des proches, aux personnes isolées, au monde associatif et à tous les commerçants qui ont été durement impactés par ce deuxième confinement.

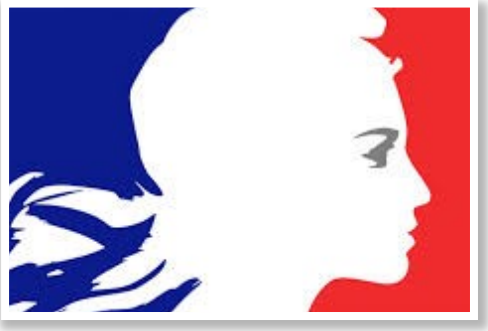
Autorités et spécialistes s'accordent sur un point : il faudra encore s'armer de patience avant qu'un vaccin ne soit disponible à grande échelle. Les annonces récentes des laboratoires pharmaceutiques, aussi encourageantes soient-elles, ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel. Continuons à nous protéger et à protéger les autres !

Même s'il est impossible de dire de quoi demain sera fait, le moment viendra où nous pourrons de nouveau célébrer dignement petits et grands événements de la vie. Ensemble…

C'est sur cette note d'espoir que toute l'équipe municipale vous souhaite une fin d'année aussi belle que possible.

Le Maire
Julien Poireau

DANS CE NUMÉRO



Conseil municipal : p 2



Associations : p 7



Concours de Noël : p 8

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 17 septembre 2020—20h30

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du précédent conseil ayant eu lieu le 02 juillet 2020.

Les membres présents et représentés votent à l'unanimité :

- Le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 131 256.24€

Section d'investissement : 665 580.00€

- La subvention de 2 000.00€ au CCAS

- Pour retirer les points n°2 / 15 / 21 / 16 et 22 relatifs aux pouvoirs accordés au maire par délégation, suite aux préconisations de la Préfecture

- La révision du bail INFRACOS pour une redevance annuelle de 8 550.00€ net. La redevance est indexée de 2% chaque année et s'appliquera au 01er janvier de chaque année, à compter de l'année N+2.

- Les travaux de la Maison Pour Tous, la commune avait reçu un avis négatif au titre de la DETR 2020. Les services de la Préfecture ont informé la commune de la possibilité de délibérer de nouveau dans le cadre cette fois-ci de **«** Toutes demandes de subventions **»** afin de présenter le dossier qui s'inscrit désormais dans le plan de relance de l'économie.
Le devis pour le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment s'élève à 104 080.62€HT.

- Le projet d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I.) par l'entreprise PREJAM sur le lieu-dit « Les Taupes » à Marolles-sur-Seine appelle diverses réflexions de la part des élus quant aux matériaux de remblaiement et au trafic routier. Il est précisé que la commune est conviée à une visite sur un site similaire afin de visualiser concrètement le projet. Un avis favorable est donné sous condition de visibilité de ce qui sera fait.

- Monsieur le Maire informe de la problématique de prolifération d'animaux nuisibles que sont les rats sur la commune et de l'obligation d'assurer la salubrité et l'hygiène sur le territoire de la commune. Il est envisagé de recourir à une entreprise extérieure spécialisée afin d'effectuer cette prestation.

- **La mutualisation avec la CCPM** de **la mission d'Assistant de Prévention**. Les conditions financières, pour 15 agents communaux, sont les suivantes :

De 5 à 19 agents, la 1ère année 210€ puis 207€ la 2ème année.

- Les frais de scolarité avec les communes extérieures (année 2020-2021) pour des enfants ayant obtenu des dérogations pour être inscrits à l'école élémentaire :

Montereau-Fault-Yonne pour la somme de **550€** (1 enfant)

Pailly pour la somme de **1 100€** (2 enfants)

Gravon pour la somme de **519€** (1 enfant)

Misy sur Yonne pour la somme de **550€** (1 enfant)

- Les frais réels de fonctionnement pour l'année 2019-2020 à l'école élémentaire pour les communes de Barbey et Courcelles-en-Bassée pour un montant de 535.32€ par enfant. Ainsi la participation de Barbey pour 7 enfants s'élève à 3 747.24€ et pour la commune de Courcelles-en-Bassée qui a 13 enfants inscrits, la participation est de 6 959.16€.

- Le renouvellement du contrat de **l'intervenante en musique**.

- Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

- Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Informations :

Mme TASSEL Marie-Rose informe de la prolifération de frelons asiatiques pour lesquels des pièges existent. Il est rappelé que cette éradication est à la charge des particuliers. La CCPM verse a priori une subvention à une association qui œuvre pour leur destruction.

M. PAVIOT Jean-Pierre communique sur les problèmes du dispositif du TAD, via une application, pour les réservations et les horaires notamment. Mme Michèle Honderlik précise que ce dispositif d'application défavorise les aînés.

Mme CEVERO Isabelle fait remarquer qu'elle ne reçoit a priori pas de courrier le samedi. Il convient de se renseigner auprès de La Poste.

Mme CEVERO Isabelle demande s'il serait possible de mettre un miroir car il y a un manque de visibilité pour sortir de la cour commune rue Grande. De plus, elle insiste sur la dangerosité de la proximité des groupes scolaires.

Mme TASSEL Marie-Rose informe du renouvellement de l'opération Brie de Montereau sur la 2ème quinzaine du mois de novembre 2020.

Le Maire informe d'un rendez-vous avec VNF le 28 septembre 2020 relatif aux dépôts d'ordures sur l'Ile du Bois aux Moines et aux défauts d'entretien du Chemin de Halage.

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 19 novembre 2020–20h30

Le compte-rendu en date du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.
Les membres du Conseil Municipal présents et représentés **ont approuvé les décisions suivantes à l'unanimité :**

- Incorporation d'un bien présumé vacant sans maître dans le patrimoine communal :
Les parcelles concernées cadastrées comme suit :
N° XA 72 et A 452
N° XA 65 et A 113

- Désignation de 2 membres à la Commission de Suivi de Site :
M. FONTAINE Frédéric en tant que membre titulaire et M. PELLERIN Jean-Brice en tant que membre suppléant.

- Transfert de la compétence PLU à la CCPM :
Consécutivement au renouvellement général des conseils municipaux, la CCPM a procédé à l'élection de son président le 09 juillet 2020, il convient donc que le conseil municipal se prononce sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Commune du Pays de Montereau.
Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis DEFAVORABLE.

- Décision modificative : non budgétisation du compte 775 d'un montant de 7000€

- Décision modificative : opération d'ordre frais d'études WC école élémentaire
2031 Frais d'études WC école d'un montant de 4 046.40€, en date du 16/06/2015 doit être transférée au 2128

- Décision modificative : opération d'ordre frais honoraires plans
2031 HONOCOEUR Honoraires plan topographique et parcellaire avant démolition (projet Cœur de Village) d'un montant de 1 530.00€, en date du 10/08/2016 doit être transférée au 2313

- Désignation d'un référent pour le projet Géo Ile-de-France :
M. PAVIOT Jean-Pierre en tant qu'adjoint à l'urbanisme.

- Convention avec « Voisins Vigilants »
La décision suivante a été acceptée à raison de
18 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE : Isabelle Cevero

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité était un des points du programme des élections municipales.

Mme Cevero Isabelle informe qu'elle est plutôt opposée au projet car il ne correspond pas à sa vision des choses. Elle est tout à fait favorable à un rapprochement des gens mais pas au travers d'une plateforme, elle préfère privilégier le contact humain. M. Dalibon, quant à lui, trouve que l'idée est bonne. Quant au coût, M. Amato David ajoute que celui-ci se substituera en partie à celui de Panneau Pocket, système utilisé à l'heure actuelle par la commune qui a ses limites car il est peu utilisé par les Marollais.



Informations :

- Pouvoir de police du Maire : M. POIREAU Julien informe que le président de la CCPM va se prononcer par écrit sur la non volonté de la CCPM de reprendre le pouvoir de police relatif à la circulation et au stationnement qui reste une prérogative communale.

- Il ajoute que son **arrêté n°2020-119 visant à la réouverture des commerces non alimentaires** a fait l'objet d'une abrogation suite à son audition au tribunal administratif de Melun (recours de la Préfecture) le 09 novembre 2020.

- Mme FARGE Adeline communique sur l'organisation d'un concours de Noël qui se déroulera du 01er au 31 décembre 2020

- Mme LECOUSTRE fait remarquer que la chaussée est particulièrement dégradée au niveau de la rue du parc de Saint Donain. La réfection est prévue en 2021, néanmoins le Maire va voir s'il est possible de faire quelque chose en attendant.

- Mme LAURIE Véronique fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de bancs sur la commune pour pouvoir y faire une halte.

- Mme TASSEL Marie-Rose demande où en est le projet de conteneurs semi-enterrés. **M. FONTAINE Frédéric** lui répond que les travaux ont été retardés mais que la commune est prioritaire et qu'ils devraient être réalisés au 01er trimestre 2021.

- M. PAVIOT Jean-Pierre ajoute que les poubelles du programme du cœur de Village sont de la responsabilité du Syndic de copropriété et qu'il appartient à Copragim / Dupessey de veiller à ce que les poubelles ne soient plus positionnées sur le parking de la pizzéria.

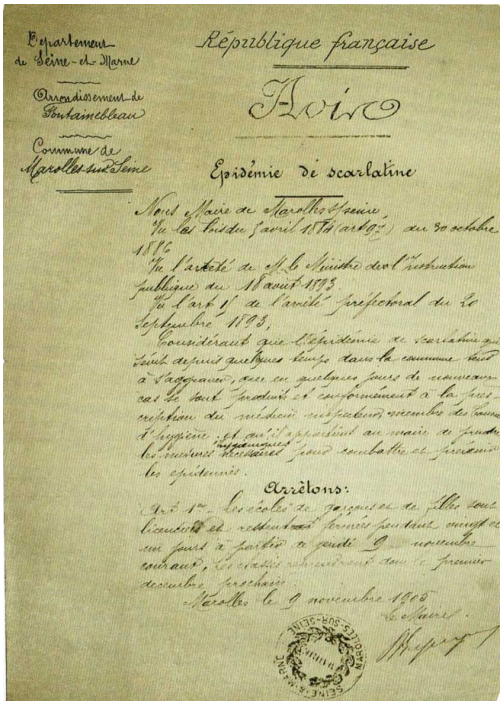
- Mme TASSEL Marie-Rose informe que ses « pièges-maison » pour les frelons asiatiques fonctionnent très bien. **M. FONTAINE Frédéric** rappelle que la CCPM a établi un partenariat avec un prestataire.

- M. FONTAINE Frédéric informe que, dans le cadre des dépôts sauvages, la législation en vigueur permet la prise de photos et dit que les contrevenants sont amendables. Le SIRMOTOM étudie une solution de pièges photographiques dont les communes pourraient faire l'acquisition.

- M. FONTAINE Frédéric ajoute, en matière d'eau, qu'un projet de 3 captages sur Marolles-sur-Seine est à l'étude.

- **Mme HONDERLIK Michèle** annonce que la réception des colis des aînés aura lieu le 10 décembre 2020 et que la distribution s'effectuera les 15 et 16 décembre 2020.

MAROLLES ET LES ÉPIDÉMIES



En cette année particulière, où le monde entier est concerné par l'épidémie de Covid 19, il faut se rappeler que si les progrès de la médecine et la vaccination ont fait disparaître les grandes vagues épidémiques dans notre pays depuis une soixantaine d'années, nos ancêtres étaient, quant à eux, régulièrement atteints par des épidémies de toutes natures.

Ainsi en 1854, le choléra entraina le décès de 47 marollais et marollaises entre le 12 juillet et le 25 octobre. Quelques personnes atteintes en réchappèrent mais la plupart de celles qui avaient contracté le virus, succombèrent malgré les soins prodigués par le docteur Leboyer de Misy-sur-Yonne, secondé par l'instituteur, monsieur Devullaine et son épouse. Cela valut d'ailleurs à ce dernier, une lettre de félicitation de l'administration supérieure pour sa conduite héroïque et la remise d'une médaille d'argent en récompense de son dévouement.

A l'automne 1905, une épidémie de scarlatine a contraint le maire, Basile Espagnon, suite à une prescription du médecin inspecteur du Conseil de l'Hygiène, à fermer les écoles de garçons et de filles pendant trois semaines à partir du 9 novembre 1905.

Ces quelques rappels historiques permettront peut-être à certains de relativiser la crise que nous traversons.

Jean-Pierre Paviot



NOS QUARTIERS

Parlons-en ensemble!!

La situation sanitaire nous impose d'être particulièrement prudents mais les réunions de quartier restent une priorité pour la municipalité.

Ces réunions permettent à la population de mieux connaître leur quartier, ses acteurs, les actions municipales effectuées, les projets à venir, au cours d'un échange entre les habitants et les élus.

Pour commencer, une première petite réunion d'urbanisme a eu lieu début septembre afin d'échanger avec les habitants du quartier du stade sur une demande de travaux.

Dès que la situation le permettra, nous mettrons en place ces réunions et vous communiquerons les dates.

En ce qui concerne le projet de lotissement du chemin de la vigne, une réunion publique aura lieu pour vous informer. Nous espérons être en mesure de vous apporter des précisions dans le prochain numéro du Marol'infos.

STATIONNEMENT

Soyons des citoyens responsables

La municipalité est confrontée à de nombreuses plaintes et remarques au sujet du stationnement, que ce soit dans les petites rues du centre du village, qu'au droit de la boulangerie ou autour des écoles maternelle et élémentaire.

Il nous semble opportun de rappeler quelques règles :

- Pour les petites rues du centre, qui ne possèdent pas de trottoirs, si le stationnement est toléré, celui-ci ne doit pas gêner la circulation et notamment celle des véhicules de secours et du ramassage des ordures. Il est donc conseillé quand c'est possible, de se garer sur sa propriété. Si cela n'est pas possible, il y a toujours, surtout la nuit, des places de stationnement dans les rues plus larges, sur le parking Saint-Georges ou sur la place centrale dite du Carrefour.

- Pour le stationnement à proximité de la boulangerie ou des écoles, celui-ci ne doit pas être gênant pour la circulation ou les riverains. Il est surtout interdit de stationner devant une entrée ou une porte cochère, sur les passages piétons, sur l'espace réservé aux bus devant l'entrée de l'école maternelle et sur les trottoirs.

Un peu de civisme ne peut que contribuer à une vie sociale harmonieuse. Là encore des places existent à proximité et la marche à pied contribue à la bonne santé.

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles du Code de la Route et du bon sens.

J'AIME MON CHIEN, J'AIME MON VILLAGE



Les chiens occupent une place privilégiée à nos côtés et offrent bien des satisfactions à leur maître : amitié, présence fidèle, compagnie, réconfort, occupation ...

Pour profiter au mieux de cette relation, les maîtres veilleront non seulement à ce que les besoins de leur chien soient respectés (sorties journalières, rencontres avec leurs congénères, ...), à ce qu'il soit en bonne santé mais également sociable et bien dressé. Ils prendront soin notamment à ce que la présence de leur animal n'occasionne pas de désagréments ou de nuisances. Comme les déjections peuvent souiller les trottoirs et les espaces verts ... S'il n'est agréable pour personne de « marcher dedans », elles peuvent également entraîner des glissades et des chutes. Sans parler de l'aspect peu esthétique que cela peut donner ...

LE RAMASSAGE: UN GESTE CITOYEN

Vous veillerez à ramasser la déjection à l'aide d'un sachet et à jeter celui-ci dans une poubelle publique. Vous trouverez notamment de tels sachets dans les magasins de fournitures pour animaux et dans vos magasins habituels (Leclerc, Carrefour, Action...)
Dans un premier temps, vous pouvez en trouver à la mairie.

REGLEMENTATION

Il n'est pas inutile de rappeler que les propriétaires de chiens ont aussi des obligations qui sont reprises dans le Code pénal: article R.633-6.
« *Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets,* ***déjections,*** *matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.* »

POUR RAPPEL

Un chien bien dressé :
- est tenu en laisse (courte)
- est sociable et obéit à son maître
- n'aboie pas de manière intempestive
- est en ordre de vaccination et traité contre les parasites
- est identifié par une micro-puce (ou éventuellement par tatouage)
- ne pénètre pas dans les espaces interdits
- ne saute pas sur les passants ni ne court après tout ce qui bouge

Certains professionnels peuvent vous apporter de précieux conseils pour éduquer votre chien : vétérinaire, comportementaliste, éducateur canin,...

VOISINS VIGILANTS

Un projet qui se concrétise

Les voisins s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi tranquillisés dans leur environnement.

Ils manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs et solidaires.

- Ils veillent, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

- Ils préviennent toujours les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit ou de danger immédiat.

- Ils sont connectés les uns aux autres au sein de « communautés » qui correspondent chacune à un secteur de la commune (quartier, rue, résidence, hameau...)

La Municipalité encadre la démarche, et bénéficie d'un outil de communication puissant pour s'adresser aux administrés.

Plus d'informations dans le prochain Marol'infos.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020

L'armistice de 1918

Un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts a été effectué pour rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie .

Un hommage marqué cette année par le centenaire de l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et par l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix, l'écrivain-combattant.

Une cérémonie adaptée au contexte sanitaire, puisqu'elle devait permettre le respect des mesures de distanciation. Elle n'était donc pas ouverte au public.

UNE ACTION DE VNF BIENVENUE



Voies Navigables de France est propriétaire, outre la Seine et le canal des chemins de halage qui longent le fleuve.

Face aux différents problèmes rencontrés par la municipalité dans la gestion des lieux (défaut d'entretien des chemins, dépôts sauvages d'ordure sur l'île aux Moines,....) celle-ci a sollicité une entrevue avec les responsables de VNF.

La rencontre a eu lieu le 28 août 2020.

Et depuis, le dépôt sauvage issu de la batellerie a été enlevé et le site dépollué par les soins de VNF. Pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir, VNF va réaliser un enclos pour les dépôts des huiles usagées. Espérons que ces mesures permettront de retrouver le chemin de promenade agréable, apprécié des marollais.

Concernant la réfection des chemins, VNF est resté pour l'instant sourd à nos demandes, mais nous allons continuer à travailler avec eux pour résoudre ce problème épineux.

Rappelons à ce propos que, sauf cas particuliers, les chemins de halages sont interdits à tous véhicules et que seuls les piétons peuvent profiter de ces cheminements. Un panneau le précise d'ailleurs au droit de la station d'épuration pour le chemin allant en direction de Montereau.

Note: Depuis la rédaction de cet article, l'état du site s'est de nouveau dégradé. Sachez que nous faisons le nécessaire.

CONTAINERS POUBELLE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Rentrez vos containers poubelles

Il n'est ni esthétique, ni sympathique, ni pratique, ni hygiénique, de devoir slalomer entre les **containers poubelles** pour rentrer chez soi ou se déplacer dans le village.

De plus, **vous seriez responsable** en cas de dommage provoqué par vos containers s'ils stationnent inutilement sur la voie publique.

Alors pour garder un quartier agréable et ne pas vous mettre en infraction, pensez à **rentrer vos containers** en dehors des jours de collecte :

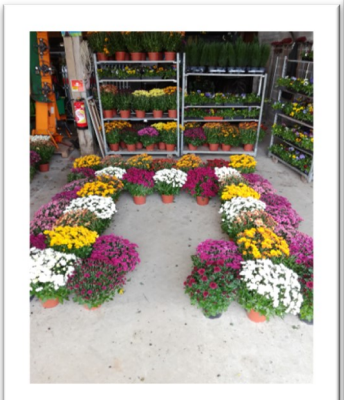
- Le **mardi** matin, pour la collecte sélective.
- Le **mercredi** matin, pour les ordures ménagères.



EMBELLIR NOTRE VILLAGE POUR Y VIVRE MIEUX

Malgré un contexte difficile, la municipalité a choisi de poursuivre l'embellissement de la commune.

Les services techniques travaillent d'arrache pied pour décorer et embellir notre village en le fleurissant mais aussi en le décorant à Noël pour le plus grand plaisir des grands et des petits.









ASM - Stage multisports

Vacances de la Toussaint

Pour son 30ème stage multisports, l'A.S.M. a enregistré 25 participants dont 7 petits de 5 à 8 ans et 18 grands de 8 à 11 ans.

Du fait d'une météo capricieuse, ce stage, d'une durée de 5 jours, s'est déroulé dans le gymnase. Il leur a permis de bien s'amuser en pratiquant des Grands Jeux, des activités avec des raquettes, de l'athlétisme, des sports collectifs (Handball - Basket – Football) et du street dance en initiation.





Lors du goûter de clôture respectant le protocole COVID, enfants et parents ravis de cette semaine, ont pris rendez-vous pour le prochain stage du 19 au 23 avril 2021, espérant tous qu'il puisse avoir lieu.

Un grand merci à Zoé (Animatrice apprentie à l'ASM), à Enzo et Adrien jeunes bénévoles ado qui ont épaulés Michael l'éducateur pour l'encadrement de toutes ses activités.

Patrick LE FLOC'H Président de l'A .S. Marolles



COMITÉ DES FÊTES

Ce que nous redoutions est arrivé ! Suite au décret paru le 16 octobre portant sur les nouvelles dispositions liées à la crise sanitaire, la municipalité a pris la décision d'arrêter toutes manifestations jusqu'à fin décembre 2020. Par conséquent, nous sommes contraints, encore une fois, d'annuler les festivités prévues jusqu'à la fin de l'année, à savoir :

L'apéritif-dinatoire « Beaujolais » prévu le vendredi 20 novembre,
Les illuminations le samedi 28 novembre,
Le marché de Noël le dimanche 29 novembre,
Le réveillon de la Saint-Sylvestre le jeudi 31 décembre.

Nous vous attendons donc en 2021. Plusieurs dates sont d'ores et déjà prévues, en espérant que la situation s'améliore :

Dimanche 17 janvier : Après-midi « Galette » avec jeux de société,
Dimanche 7 février : Concours de belote
Dimanche 14 février : Saint-Valentin au cabaret « Le Philadelphia » à Samois sur Seine,
Samedi 27 mars : Soirée « Années 80 ».

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons vous retrouver l'année prochaine pour oublier cette période très difficile pour tout le monde. Dans cette attente, faites attention à vous et respectez les gestes barrières.

A bientôt
L'équipe du Comité de Fêtes de Marolles sur Seine

CONCOURS DE NOËL

Pour les grands et petits

Cette année les fêtes de Noël sont particulières mais elles doivent rester un moment de partage et de joie, c'est pour cette raison que nous avons choisi de lancer un concours de Noël cette année afin de faire vivre cet esprit de Noël.

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Marolles-sur-Seine. Il se déroulera du 1er au 31 décembre.

Le jury (composé de membres du conseil municipal) établira un classement début janvier dans deux catégories:

Catégorie 1: **Mon plus beau sapin**

Catégorie 2 (enfant de moins de 12 ans): **Mon dessin de Noël**

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une récompense et leurs photos ou dessins paraîtront dans le prochain Marol'info.

Pour participer, rien de plus simple, il suffit de nous envoyer quelques photos de votre sapin par mail à l'adresse suivante: **concoursmarolles@gmail.com** ou par message privé sur le facebook de la commune (Marolles-sur-Seine) et pour la catégorie 2, déposer le dessin dans la boîte aux lettres de la mairie.

Les photos de vos sapins ainsi que les dessins des enfants seront publiés sur la page facebook de la mairie sans divulguer de noms.

Bonne chance à tous!!

COLLECTE DES SAPINS

Sapin recyclé = compost

L'opération « collecte des sapins » est organisée depuis 2013 par le SIRMOTOM, le Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères.

Le principe, les habitants du territoire du SIRMOTOM sont invités à déposer leur sapin de noël à partir du 26 décembre 2020 et avant le 14 janvier 2021 dans le point de collecte mis en place pour l'occasion (route de Montereau). Attention, il ne doit pas y avoir de décoration, neige ou givre artificiel ou encore de sac à sapin.

Le SIRMOTOM collecte ensuite les sapins et les achemine au Centre de compostage de Samoreau où les conifères seront broyés, mélangés à d'autres déchets verts. Au bout de 6 mois de fermentation, on obtient du compost qui améliore la fertilité de la terre.

Plus d'informations sur www.sirmotom.fr rubrique « news ».

État civil

Naissances

Romy EON née le 17 septembre 2020

Iris DURAND née le 30 octobre 2020

Décès

Marie-Bernard LOPEZ épouse LEBEAU 68 ans

Mariages

M T'KINT Félix et Mme CHEVALIER Lucie

M PARACCHINI René et Mme DUCREUX Lydia



Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)